

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2017

Présents : M. Raymond FERRAUD, Maire, Mme Anne MICHEL, M. Roland PERROUSE, M. Christian BERTHOLLIER, Mme Lily GENSBITTEL, M. Daniel LOMBARD, M. Olivier CASTELIN, Mme Muriel GOBINET, Mme Bernadette MORELLE, M. Thierry MERMET PEROZ, Mme Céline YACONO, Mme Monique SANVIDO, Mme Anny LABARRE, M. Pascal LECOCQ

Absents excusés : M. Jean PAGNIEZ, Mme Marie-Jeanne D'HABERES, Mme Louisa BELAGGOUNE, M. Laurent REMOLIF, M. Jean-Luc ROMPION

Pouvoirs : M. PAGNIEZ à M. BERTHOLLIER, Mme BELAGGOUNE à MERMET PEROZ, M. ROMPION à Mme SANVIDO

Approbation du compte-rendu de la réunion du 6 septembre 2017 : le compte-rendu de la réunion précédente n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

10012017 – Restructuration du Groupe Scolaire - lot n° 08 - avenant n° 2

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux a été passé avec l'entreprise GAUTHIER de Champagneux (73240) pour les travaux de restructuration du Groupe Scolaire « Les Allobroges », lot n° 8 (plaquisterie) :

- Montant initial : 122 839,27 € HT (147 407,12 € TTC)
- Avenant n° 1 : -216,62 € HT (-259,94 € TTC)

Des travaux supplémentaires (pose de faux plafonds CF 1H00) ont été nécessaires en cours de chantier pour un montant de 6 592,20 € HT (7 910,64 € TTC). Il y a donc lieu de conclure un nouvel avenant avec l'entreprise titulaire, ce qui porte le montant du marché à 129 214,85 € HT (155 057,72 € TTC), soit une augmentation de 5,19 % du marché initial.

La Commission d'appel d'offres ayant formulé un avis favorable, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à passer avec l'entreprise GAUTHIER pour le lot n° 08.

10022017 – Modification des statuts de la Communauté de Communes Val Guiers

Monsieur le Maire expose que par délibération du 26 septembre 2017, le Conseil Communautaire a approuvé la prise de la compétence « eau » par la Communauté de Communes Val Guiers, à compter du 1^{er} janvier 2018. La CCVG sera ainsi substituée aux communes membres au sein du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable de la région du Thiers.

Cette nouvelle compétence entraîne une modification des statuts de la Communauté de Communes qui doit être approuvée par les communes membres selon la règle de la majorité qualifiée (article L 5211-5 du CGCT).

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de la CCVG en vue de la prise de la compétence « eau » au 1^{er} janvier 2018.

10032017 – Ouverture dominicale des commerces en 2018

Monsieur le Maire rappelle que l'arrêté autorisant l'ouverture des commerces le dimanche doit être pris avant le 31 décembre 2017 pour l'année 2018 et sur avis conforme de la Communauté de Communes si le nombre de dimanches excède cinq.

En l'absence de proposition de l'UCAP et des Acteurs de la Baronnie, il propose de retenir les dates préconisées par la CCI de la Savoie suite à la réunion de concertation qui s'est tenue le 26 juin dernier :

- Le 14 janvier 2018 (1^{er} dimanche des soldes d'hiver)

- Le 1^{er} juillet 2018 (1^{er} dimanche des soldes d'été)
- Le 2 septembre 2018 (1^{er} dimanche de la rentrée des classes)
- Les 5 dimanches du mois de décembre : les 2, 9, 16, 23 et 30 décembre 2018

Par 15 voix pour et 2 abstentions (Mmes GOBINET et SANVIDO), l'Assemblée approuve cette proposition.

10042017 – Modification du règlement intérieur de la Maison de l'Amitié :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier le règlement intérieur d'utilisation de la salle polyvalente de la Maison de l'Amitié et notamment les articles suivants :

- frais de location (art. 6) : suppression de la mise à disposition gratuite de la salle,
- rangement/nettoyage (art. 10) : détail des tâches à effectuer par les occupants après chaque manifestation.

10052017 – Commission Scolaire :

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer deux nouveaux membres pour siéger au sein de la Commission scolaire : Mmes Lily GENSBITTEL et Céline YACONO.

Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT :

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en vertu des délégations que lui a confiées le Conseil Municipal :

- 29.2017 : signature d'un contrat avec SOCOTEC pour la mission de Coordination SPS dans le cadre du chantier de restructuration de l'Ecole Maternelle,
- 30.2017 : décision d'ester en justice et désignation d'un avocat pour défendre la Commune dans le cadre du référé suspension déposé contre le PC 07320415N1014,
- 31.2017 : décision d'ester en justice et désignation d'un avocat pour défendre la Commune dans le cadre du référé suspension déposé contre le PC 07320416N1004

Questions diverses :

- Point sur le 8 décembre par Mme GENSBITTEL : l'UCAP (Union des commerçants et artisans pontois) organisera les animations du 8 décembre. La Commune prendra en charge la location d'un château gonflable qui sera installé Place du 8 mai.
- Compte-rendu de la réunion avec les élus de Pont-de-Beauvoisin (Isère) par M. le Maire : plusieurs sujets ont été évoqués dont :
 - les travaux : la rénovation des courts de tennis dont les travaux sont désormais achevés, le projet de réalisation d'un pool house et la réfection de la passerelle prévue au printemps 2018.
 - Les manifestations : La fête de la musique se déroulera uniquement sur la Place de la République pour des raisons de sécurité. Le feu d'artifice du 14 juillet sera également maintenu l'année prochaine.

La séance est close à 21h30



Le Maire,

Raymond FERRAUD